

In light of the very specialized nature of the *Income Tax Act*, the number (160) of Ways and Means Motions to be examined, and the time constraint faced by the Committee, any exhaustive analysis of the issues in question would be beyond the scope of this Report. Moreover, it was not possible for the Committee to conduct an independent evaluation of the accuracy of the statistical information and projections provided to the Committee by either the Department of Finance or the general public. To the extent that it is feasible, questions of revenue impact are not addressed. Instead, the discussion focuses on the conceptual issues of taxation and how the proposed measures might affect taxpayers. For all the above mentioned reasons, the Committee does not feel it appropriate to make any recommendations at this particular time.

While numerous submissions and testimonies have made reference to other measures contained in the Budget of June 28, this Report is restricted to only those issues contained in the *Notice of Ways and Means Motions to Amend the Income Tax Act and the Income Tax Application Rules, 1971*. Consistent with Parliamentary procedure and usage of Ways and Means, recommendations made by the public for an increase in government expenditure, direct or indirect, have been deleted from this Report. Other recommendations pertaining to the issues discussed herein have been included for consideration by the House of Commons and the Minister of Finance.

It is the general belief of members of this Committee that this order of reference from the House has served a useful function in the overall budgetary process. This mandate furnished an opportunity to hear representations from the public at large rather than a few selected interest groups. It also served as a forum for the exchange of views between the officials of the Department of Finance and Members of Parliament. This process of dialogue will undoubtedly facilitate, in due course, the debate on budgetary matters in the House.

GENERAL OBSERVATIONS

The four most often cited general complaints about the Budget are the budgetary process itself, the complexity of the tax system, particularly with respect to the taxation of small private Canadian corporations, the retrospective application of some of the proposals and the deferral of taxes.

BUDGETARY PROCESS

While there is unanimous agreement among all witnesses that broadening the consultative aspect of the budgetary process is a laudable objective, pre-budget consultation through the use of white or green paper would be preferable to post-budget discussions. The time interval from the presentation of the budget to the tabling of draft legislation and the actual passage of legislation is too long. This lengthy process creates uncertainty for the financial planning and investment decisions of both individuals and businesses. It is also construed by some to be impediments to public confidence about the way government conducts its affairs.

En raison de la nature très spécialisée de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du nombre de motions des voies et moyens (160) à examiner et du court délai accordé au Comité, il est impossible de faire une analyse exhaustive de ces divers sujets dans le cadre du présent Rapport. En outre, le Comité a été dans l'impossibilité d'évaluer par lui-même l'exactitude des statistiques et des prévisions qui lui ont été fournies par le ministère des Finances ou par le public en général. Toute considération relative à l'impact de la motion sur les revenus a été évitée dans toute la mesure du possible. La discussion porte plutôt sur les principes fiscaux et sur l'impact que les mesures proposées pourraient avoir sur les contribuables. Pour toutes ces raisons, le Comité ne croit pas à propos de faire des recommandations à l'heure actuelle.

Bien que de nombreux mémoires et témoignages aient fait référence à d'autres mesures contenues dans le budget du 28 juin, le présent Rapport se limite aux sujets abordés dans l'*Avis de motion des voies et moyens* visant à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi que les *Règles de 1971 concernant l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu*. Conformément à la procédure parlementaire et à l'usage relatifs aux motions des voies et moyens, les recommandations faites par le grand public au sujet de l'augmentation des dépenses du gouvernement, directes ou indirectes, n'ont pas été reprises dans ce Rapport. D'autres recommandations portant sur les questions abordées dans le présent document ont été incluses pour être étudiées par la Chambre des communes et le ministre des Finances.

En général, les membres de notre Comité sont d'avis que cet ordre de renvoi de la Chambre s'est révélé un élément utile du processus budgétaire. Il a permis au grand public de se faire entendre plutôt que de ne recueillir que l'avis de certains groupes de pression de ce domaine. Il a également permis l'échange d'opinions entre les représentants du ministère des Finances et les députés. Ce genre de dialogue facilitera sans aucun doute en temps utile les débats de la Chambre sur le budget.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les plaintes relatives au budget portent le plus fréquemment sur quatre sujets, à savoir le processus budgétaire lui-même, la complexité du système fiscal, surtout au chapitre de l'imposition des petites corporations privées canadiennes, l'application rétroactive de certaines des nouvelles mesures budgétaires, et les reports de paiements de l'impôt.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Bien que tous les témoins soient unanimes pour reconnaître que le fait d'étendre la consultation dans le cadre du processus budgétaire soit un objectif louable, il serait préférable de tenir des consultations avant le dépôt du budget, par l'intermédiaire de livres blancs ou de livres verts, plutôt qu'après. L'intervalle qui sépare, d'une part, la présentation du budget, d'autre part, le dépôt et l'adoption des projets de loi est trop long. Cette façon de procéder suscite l'incertitude tant chez les particuliers que chez les corporations, qui ne peuvent faire leur planification financière et décider de leurs investissements, et certains croient que ce fait mine la confiance du public à l'égard de la façon dont le gouvernement administre ses affaires.